



Fontainebleau, le 25 août 2026

**CENTRE HOSPITALIER
DU SUD SEINE ET MARNE**
FONTAINEBLEAU • MONTEREAU-FAULT-YONNE • NEMOURS

Benoît FRASLIN
Directeur

DÉCISION N°44 - 2026

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE FONCTION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu la décision n°16-963 du 30 juin 2016 portant création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne par fusion du Centre hospitalier de Fontainebleau, du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne et du Centre hospitalier de Nemours ;

Vu la convention de direction commune en date du 23 mai 2022 conclue entre le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu la convention de direction commune en date du 16 octobre 2024 entre le Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France et l'Établissement public gériatrique de Tournan-en Brie et le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 nommant **Monsieur Benoît FRASLIN** en qualité de directeur du Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, de l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Justine GRENIER** en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 08 septembre 2025 nommant **Monsieur Nicolas FEBVAY** en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 08 septembre 2025 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Elisabeth BALMY** en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 17 décembre 2024, nommant **Monsieur Mathieu STEVENIN** en qualité de directeur adjoint au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Monsieur Patrick NATOLY** en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Myriam LEMAIRE** en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS**, en qualité de directrice des soins au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 19 février 2026 nommant **Monsieur Grégoire COMBES** en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} mars 2026 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Mylline ZOLA** en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant **Madame Laurence MELIQUE**, en qualité de directrice des soins au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 03 juillet 2026 nommant **Monsieur Jean-Luc RIU** en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

Vu le contrat de travail en date du 19 décembre 2023 portant recrutement de **Madame Séverine FLOT** en qualité de responsable budgétaire et financier à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu la décision du directeur en date du 20 avril 2026 portant nomination de **Madame Mélanie LETIERS** en qualité d'infirmière cadre supérieur de santé paramédical.

Vu la décision du directeur en date du 15 juillet 2026 portant nomination de **Madame Magali PONS** en qualité de coordonnatrice générale des soins au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne.

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de l'astreinte administrative, délégation de signature est donnée à **Madame Justine GRENIER, Monsieur Nicolas FEBVAY, Madame Elisabeth BALMY, Monsieur Mathieu STEVENIN, Madame Mélanie LETIERS, Madame Laurence LENOIRE LABREVOIS, Monsieur Grégoire COMBES, Madame Mylline ZOLA, Monsieur Patrick NATOLY, Madame Myriam LEMAIRE, Madame Laurence MELIQUE, Monsieur Jean-Luc RIU, Madame Mélanie LETIERS, Madame Magali PONS et Madame Séverine FLOT** pour les actes suivants :

- Les admissions de patients, y compris pour des soins sans consentement ;

- La saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre de l'article L. 3222-5-1 du Code de la santé publique ;
- Les assignations d'agents ;
- Les autorisations de transport des défunts sans mise en bière ;
- Les retraits de valeur ;
- L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nécessaires pour assurer la continuité des soins.

Article 2 :

Les intéressés rendent compte immédiatement, à l'issue de l'astreinte administrative, des actes et décisions pris à ce titre à la direction.

Article 3 :

Dans le cadre de la suppléance des fonctions de chef d'établissement, dûment notifiée à l'A.R.S., **Monsieur Nicolas FEBVAY et Madame Justine GRENIER** reçoivent délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que l'ensemble des documents, correspondances, décisions et conventions en lien avec l'organisation administrative et le fonctionnement de l'établissement, à l'exclusion des actes de disposition et des transactions prévues à l'article 2044 du Code civil.

Article 4 :

La décision n°31-2026 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 6 :

La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et affichée au sein des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon.

Elle sera portée à la connaissance de la présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, des présidents des Conseils d'administration des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon ainsi que du comptable public de chaque établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Fontainebleau, le 25 août 2026,

Le directeur,


Benoît FRASLIN



